



Combien gagne un buraliste !

Rubrique : actualités - Date : mardi 24 octobre 2006

LE PARISIEN ECONOMIE de lundi qui explique « combien gagne un buraliste », indique qu'ils sont rémunérés selon un système de remises fixées par arrêté ministériel et qu'ils touchent au minimum 8% du montant de leurs livraisons. Rencontre avec Sylvie Lagarde du Café des sports de Champniers près d'Angoulême. Elle dit « En 2005, les ventes de tabac représentaient 42% de notre chiffre d'affaire (291 000 euros, ndlr le Parisien) soit 4% de moins que l'année précédente. Cette nouvelle interdiction de fumer va finir de nous asphyxier. Près d'un quart de notre clientèle pour le tabac, achète des cigarettes avant de prendre un café au bar en s'en grillant une. Je me demande bien comment ils vont faire avec cette nouvelle disposition ». Le journal qui observe que le buraliste est à la fois un commerçant indépendant et un préposé de l'administration lié à l'Etat par un contrat de gérance, du fait du monopole du tabac, développe ensuite le système de rémunération mis en place (remises directe du fabricant de tabac, remise additionnelle sur les livraisons et remise compensatoire en cas de baisse du CA d'au moins 5% par rapport à l'année de référence de 2002). Evoquant ensuite les commissions sur les timbres postaux, amendes et fiscaux, (de 3 à 5%), le journal fait également état d'une commission de 5% sur le jeux (Française des Jeux) sachant que des négociations sont actuellement en cours pour mettre en place une rémunération supplémentaire sous forme de prime sur objectif. D'après le journal, Sylvie juge toutefois que cela ne compensera pas les pertes liées à l'interdiction de fumer et elle souhaite « se diversifier au maximum » en gérant des cartes grises ou en vendant des billets de trains. Le Parisien indique que Sylvie Lagarde et son mari s'octroient 2000 euros de salaire pour des journées de travail de 6h à 20heures avec fermeture le dimanche après midi.